

Initiatives ministérielles

tous les membres du régime sont Canadiens. Quatrièmement, la motion n° 34, qui reprend l'idée du projet de loi d'initiative parlementaire du député de Yellowhead, prévoit des dispositions permettant de récupérer la pension des anciens sénateurs et députés sur la même base que pour tout autre revenu d'un ancien parlementaire, si celui-ci a droit à la sécurité de la vieillesse au cours de l'année en cause.

• (1030)

Les 35 motions sont importantes pour le Parlement et pour les contribuables canadiens. Malheureusement, il semble que la présentation de ces motions soit un exercice parlementaire futile, puisqu'il est de plus en plus évident que le gouvernement a déjà arrêté sa décision et qu'il adoptera la mesure sous sa forme actuelle.

M. Simmons: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai écouté avec intérêt les propos de mon collègue de Saanich—Les Îles—du—Golfe. Je crois en son intégrité et je ne crois pas qu'il ait voulu dire une chose pareille, mais le fait est qu'il a dit assez directement qu'il doutait de l'honnêteté du député de Kingston et les Îles.

En vertu du Règlement, monsieur le Président, vous savez que nous ne pouvons pas diffamer un collègue. J'apprécierais que vous lui demandiez de retirer ses paroles.

Le président suppléant (M. Kilger): Je pense que je vais examiner les bleus pour vérifier la formulation employée par le député et l'esprit dans lequel il a dit ces paroles.

Je prends ce rappel au Règlement très au sérieux et, au besoin, je ferai rapport à la Chambre à ce sujet.

M. Frazer: Monsieur le Président, je n'ai aucune réticence à retirer les paroles qui ont déplu au député de Burin—Saint—Georges. Je les ai dites sans faire attention. Je n'avais pas l'intention de jeter un doute sur l'intégrité ou l'honnêteté du secrétaire parlementaire.

La Chambre a entendu beaucoup d'arguments selon lesquels les modifications proposées au régime de pension des députés sont encore trop généreuses. Les membres du comité ont reçu plusieurs témoins très qualifiés qui ont confirmé que ce régime est encore beaucoup trop riche et qu'il ne constitue pas une politique gouvernementale judicieuse.

Je me permets de citer M. Paul McCrossan, ancien député maintenant actuaire pour la firme Eckler Partners Ltd. Dans son témoignage devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, il a dit:

J'en conclus que le projet de loi est mauvais pour vous, les députés, mauvais pour l'institution qu'est le Parlement et mauvais pour le Canada car, après l'avoir mis en oeuvre, vous empêcherez le Parlement de relever les défis les plus urgents, c'est-à-dire la réforme des régimes nationaux de revenu de retraite et de soins de santé pour qu'ils reflètent les réalités financières du Canada et le vieillissement rapide de la population.

C'est exactement ce qui se produit actuellement. On empêche le Parlement d'aborder les questions importantes de l'heure: l'accroissement du déficit et de la dette, la réforme des programmes sociaux et l'édification d'une économie plus vigoureuse qui favorisera la création d'un plus grand nombre d'emplois pour les Canadiens, pour ne mentionner que quelques-uns des problèmes importants.

Bien que leurs efforts semblent futiles, les députés réformistes ne peuvent pas, en toute conscience, laisser passer ce projet de loi sans opposer une résistance. Les gros cochons roses disposés la semaine dernière sur la pelouse en face du Parlement, en guise de protestation contre ce régime de retraite, sont peut-être plus éloquentes que tous les discours. Il n'y a certainement aucun autre endroit au Canada où des gens sont autorisés à déterminer par une loi le montant de leurs avantages et de leurs salaires.

Je suis d'accord avec ceux qui soutiennent que la rémunération de base des députés est insuffisante si l'on tient compte de leurs responsabilités et de leur charge de travail. Cependant, on ne saurait justifier cette pension qui continue de rendre tous les contribuables amers.

Le gouvernement est-il aveugle pour refuser de faire la chose honorable? Au lieu de parler du bout des lèvres, pourquoi n'a-t-il pas entrepris une véritable réforme des pensions? Il y a certes eu suffisamment de propositions valables qui ont été présentées à la Chambre et dans les recommandations formulées au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

La députée réformatrice de Beaver River refusera son paiement d'un million de dollars et, à cause des dispositions de non-participation délibérément planifiées et punitives, elle perdra toute contribution que le gouvernement aura faite au régime.

Les députés savent que, dans les régimes de retraite ordinaires, l'employeur fait des contributions égales à celles de l'employé. Même avec les révisions apportées au régime de retraite institué par le gouvernement, le contribuable versera 3,60\$ pour chaque dollar versé par les députés, ce qui est excessif.

• (1035)

Le gouvernement a rendu la disposition de non-participation punitive, car il tenait absolument à ce que la députée de Beaver River adhère au régime, de sorte que, au cours des prochaines élections, il puisse pointer du doigt les députés du Parti réformiste et dire qu'ils ne sont pas différents des autres.

Mais nous sommes différents. Nous avons lutté pour ces principes lors des dernières élections. Que le secrétaire parlementaire dise que ce sont les réformistes qui présentent ces principes au Parlement est tout à fait faux. Nous communiquons effectivement ce message au Parlement, mais il vient de tous les contribuables canadiens.

Malheureusement, malgré les vœux du secrétaire parlementaire, il semblerait que les mêmes questions reviendront sur le tapis lors des prochaines élections.